

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article36>



# La REFORME de l'apprentissage

- ALTERNANCE - L'ALTERNANCE : Les différents CONTRATS -



Date de mise en ligne : mardi 3 avril 2018

---

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

---

## **Des aides financières :**

- "Tous les jeunes de 16 à 29 inclus ans en apprentissage verront leur rémunération augmenter de 30€ net par mois"
- Une aide de 500€ sera allouée à tous les jeunes âgés d'au moins 18 ans pour passer leur permis de conduire.
- L'apprentissage est accessible aux jeunes jusqu'à 29 ans inclus.

## **Limiter les décrochages :**

- Il sera proposé aux apprentis dont le contrat est interrompu en cours d'année, de prolonger leur formation en CFA de 6 mois (sauf en cas d'exclusion du CFA) pour profiter de ce temps pour rechercher une nouvelle entreprise.
- Les entreprises auront la possibilité d'embaucher un apprenti tout au long de l'année.

## **Développer la mobilité européenne :**

- La réforme entend développer les échanges européens.

## **Une meilleure information pour une meilleure orientation :**

- Mise en place de journées d'information sur les métiers et les filières accessibles en apprentissage dès les classes de 4ème, 3ème, 2nde et 1ère.
- Création de prépa-apprentissage.